



5 Place du Château
35500 VITRE

Envoyé en préfecture le 15/07/2021
Reçu en préfecture le 15/07/2021
Affiché le **19 JUL 2021**
ID : 035-213503600-20210715-DC_2021_146-DE

DC_2021_146

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/07/2021

Secrétaire de séance : Madame Nadège LE FLOCH

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt et un, le douze juillet le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 5 juillet 2021
---	--

Etaient présents (voix délibératives) :

Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Christophe LE BIHAN, Madame Constance MOUCHOTTE, Monsieur Fabrice HEULOT, Madame Anne BRIDEL, Monsieur Jean-Yves BESNARD, Madame Vanessa ALLAIN, Madame Marie-Cécile TARRIOL, Monsieur Michel PERRET, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Isabelle DUSSOUS, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Gontran PAILLARD, Madame Caroline PICHOT MALIN, Monsieur Daniel NGOSONG, Madame Marie-Noëlle MORFROISSE, Monsieur Gilles GUILLON, Madame Cécile BESNARD, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Carine POUESSEL, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Monsieur Bruno LINNE, Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:

Madame Danielle MATHIEU représenté(e) par Madame Anne BRIDEL , Madame Catherine DELHOMMEL représenté(e) par Monsieur Philippe MAIGNAN , Monsieur Nicolas KERDRAON représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :

Monsieur Nicolas MIJOULE



5 Place du Château
35500 VITRE

Envoyé en préfecture le 15/07/2021
Reçu en préfecture le 15/07/2021
Affiché le **19 JUIL, 2021**
ID : 035-213503600-20210715-DC_2021_146-DE

DC_2021_146

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/07/2021

- Site Patrimonial Remarquable - Composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (abrogation de la délibération n°2021_128 du 14 juin 2021)

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.631-3 et D.631-5 ;
Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
Vu le secteur sauvegardé de Vitré créé en 1976, agrandi en 1981 et approuvé en Conseil d'État le 21 décembre 1994, puis modifié le 5 juin 2009, le 16 juin 2014, le 16 février 2016 et le 1er juillet 2019, et mis à jour le 13 octobre 2014 ;
Vu l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) approuvée le 17 décembre 2015, modifiée le 31 août 2020 ;
Vu la délibération n°2020_185 du Conseil municipal du 31 août 2020 relative à la composition de la CLSPR ;
Vu la délibération n°2021_128 du Conseil municipal du 14 juin 2021 relative à la modification de la composition de la CLSPR ;
Vu l'avis de la Commission Logement et Urbanisme en date du 21 juin 2021 ;

Considérant que la Ville de Vitré est couverte par un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ;

Considérant que le SPR est composé :

- du secteur sauvegardé dont le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) est le document d'urbanisme qui couvre le centre historique,
- de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), servitude qui se superpose au plan local d'urbanisme sur la périphérie du centre historique et sur la vallée de Vilaine ;

Considérant que la CLSPR est consultée sur les demandes d'autorisation de travaux au sein du SPR, sur toute affaire dont l'importance ou l'objet pourrait avoir des conséquences bénéfiques ou dommageables sur la gestion générale du SPR ainsi que lorsqu'une évolution du PSMV ou de l'AVAP est envisagée ;

Considérant que la CLSPR est composée :

- du Maire de Vitré, qui préside la CLSPR,
- du Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, ou son représentant,
- du Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC),
- de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF),
- d'un collège de représentants du Conseil municipal de Vitré,
- d'un collège de représentants d'associations de protection du patrimoine,
- d'un collège de personnalités qualifiées ;

Considérant que les trois collèges doivent être composés d'un nombre équivalent de membres désignés par le conseil municipal ;

Considérant que pour assurer une représentation équivalente des trois collèges, il est proposé d'ajouter un membre au collège des représentants d'associations de protection du patrimoine ;

Considérant que l'association dénommée « Environnement et patrimoine de Vitré », déclarée le 2 avril 2021 à la sous-préfecture de Fougères, a pour objet d'assurer la protection de l'environnement, du patrimoine naturel et historique, du paysage et du cadre de vie de l'ensemble du territoire de Vitré Communauté et plus particulièrement celui de la commune de Vitré ;

Considérant qu'il est proposé une nouvelle composition de la CLSPR avec l'intégration d'un représentant de l'association Environnement et patrimoine de Vitré dans le collège des représentants d'associations et modifiant la composition du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant la nécessité de corriger une erreur matérielle figurant dans la délibération n°2021_128 du

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.



5 Place du Château
35500 VITRÉ

Envoyé en préfecture le 15/07/2021
Reçu en préfecture le 15/07/2021
Affiché le **19 JUIL, 2021**
ID : 035-213503600-20210715-DC_2021_146-DE

DC_2021_146

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Conseil municipal du 14 juin 2021 relative à la modification de la composition de la CLSPR ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal ;

- d'abroger la délibération n°2021_128 du conseil municipal du 14 juin 2021 relative à la modification de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable ;
- d'approuver la nouvelle composition de ladite commission telle que détaillée ci-dessous :

Membres de droit :

- Maire de Vitré, présidente de la Commission
- Préfet de la région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, ou son représentant
- Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC)
- Architecte des Bâtiments de France (ABF)

Représentants du Conseil municipal de Vitré :

Titulaires	Suppléants
Pierre LÉONARDI Adjoint chargé de l'urbanisme	Danièle MATHIEU Adjointe chargée de l'éducation
Alexandra LEMERCIER Adjointe chargée du patrimoine	Constance MOUCHOTTE Adjointe chargée du commerce
Michel PERRET Conseiller municipal	Marie-Noëlle MORFOISSE Conseillère municipale
Pierre DUFEU Conseiller municipal	Caroline PICHOT-MALIN Conseillère municipale
Nicolas KERDRAON Conseiller municipal	Carine POUESSEL Conseillère municipale

Représentants d'associations de protection du patrimoine :

Titulaires	Suppléants
Anthony FOUCHET Office du Tourisme, Syndicat d'initiative de Vitré	Jean-Pierre GUILLOU Office du Tourisme, Syndicat d'initiative de Vitré
Anne-Marie HODEMON Association Vitré Patrimoine	Marie-Thérèse MESLIF Association Vitré Patrimoine
Bertrand CORTYL Fondation du Patrimoine, délégué Pays de Vitré	Marcel CADOREL Fondation du Patrimoine
Anne D'ERCEVILLE Association des vieilles maisons françaises	Jacques DE MONCUIT Association des vieilles maisons françaises
Marie GUILLON Association Environnement et Patrimoine	Loïc AUBAULT Association Environnement et Patrimoine

Personnalités qualifiées :

Titulaires	Suppléants
Daniel DUCHÉ Urbaniste	Hélène VALLÉE Architecte
Jean-Pierre POTEL Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Edith DURIF Chambre des Métiers et de l'Artisanat
David LEFEUVRE Service Départemental d'Incendie et de Secours	Pascal BERGOT Service Départemental d'Incendie et de Secours
Responsable du service Urbanisme de la Ville de Vitré	Christine ORHANT-JOUAULT Chargée d'opérations d'urbanisme

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.



5 Place du Château
35500 VITRE

Envoyé en préfecture le 15/07/2021
Reçu en préfecture le 15/07/2021
Affiché le **19 JUIL, 2021**
ID : 035-213503600-20210715-DC_2021_146-DE

DC_2021_146

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Matthieu RIVOALLAN
Médiateur urbanisme et patrimoine

Thomas GATEL
Responsable du service Patrimoine

Monsieur G. Guillon, Conseiller municipal, ne prend pas part au vote et quitte la séance.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 32

- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré le 15 juillet 2021

Le Maire,
Isabelle LE CALLENNEC